



# FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament  
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament  
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Internet address: <http://www.epp-ed.eu>

## **04/09/2007: Statut de la société privée européenne: une opportunité pour les PME ? - Jean-Paul Gauzès, Député européen (UMP, PPE-DE, F)**

***Pour le Député européen français UMP Jean-Paul Gauzès (UMP, Groupe PPE-DE), la compétitivité des entreprises et l'efficacité du marché intérieur passe aussi par des statuts juridiques adaptés et modernes des entreprises. 'Les résultats de l'étude lancée par la Commission sur la faisabilité de ce statut ont été présentés en décembre 2005. Il en ressort clairement que les acteurs économiques interrogés souhaitent très majoritairement un tel statut', a-t-il expliqué en session plénière du Parlement européen, à Strasbourg, le 4 septembre 2007.***

"Un pas a été franchi pour les grandes entreprises par l'adoption du règlement relatif au statut de la société européenne (SE) le 8 octobre 2001.

En 2004, la Commission européenne a lancé une réflexion sur une nouvelle forme de société européenne plus spécialement conçue pour les petites et moyennes entreprises: la société privée européenne. Cette initiative a été très appréciée par tous ceux qui l'attendaient depuis 30 ans. Je dis bien 30 ans.

Les résultats de l'étude lancée par la Commission sur la faisabilité de ce statut ont été présentés en décembre 2005. Il en ressort clairement que les acteurs économiques interrogés souhaitent très majoritairement un tel statut.

### ***Un "label européen" pour les PME ?***

Pour deux raisons principales:

-d'une part, la mise en place d'un statut européen aurait l'avantage de supprimer les obstacles à l'implantation et à la mobilité des PME au sein de l'Union européenne,

-d'autre part il permettrait de créer « *un label européen* » pour les PME, notamment celles des pays nouvellement entrés dans l'Union européenne.

La société privée européenne apparaît pour les PME comme un outil efficace pour aborder le marché européen. Son adoption serait également un facteur indirect d'évolution et d'harmonisation des droits nationaux qui, à son tour, favorise le développement et l'intégration de l'économie européenne. Ce nouveau statut répond à la nécessité de simplifier et de rendre plus efficaces les outils juridiques dont les entreprises disposent.

Ma conviction est qu'un grand nombre de petites et moyennes entreprises trouverait avantage à un tel statut qui, bien évidemment, resterait optionnel. Ce projet de société privée européenne est fortement soutenu par les milieux économiques de la quasi-totalité des Etats membres. C'est bien sûr le cas en France et en Allemagne.

Le Parlement a approuvé le rapport d'initiative de M. Lehne dont je soutiens les conclusions.

Or, actuellement, plus rien ne bouge.

C'est pourquoi je m'associe aux questions à la Commission européenne posées par mon Collègue M. Gargani, au nom de la Commission des affaires juridiques. Il est en effet important de savoir quels sont les problèmes de fond qui amènent la Commission à retarder ses travaux dans ce domaine".

**Pour toute information:**

**Jean-Paul Gauzès, Député européen Tél:+ 333 88 17 77 00**

**Antoine Ripoll, Service de Presse PPE-DE Tél: + 32 475 85 62 90**

**Le site des Députés européens UMP: <http://www.umpeurope.eu>**